

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance extraordinaire du 19 juillet 2010

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le lundi 19 juillet 2010 à 19h30, à la salle de conseil, située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance extraordinaire est ouverte à 19h30.

Les membres du conseil présents et absents ont tous reçu un avis de convocation comportant les sujets suivants à l'ordre du jour :

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- RIAM – Entérinement de l'adoption du règlement d'emprunt 2010-001 de l'aéroport de Maniwaki - Haute-Gatineau
- 3- Système informatique – Remplacement de l'ordinateur à la réception
- 4- Réfection de la Montée du Lac des Trente-et-un Milles
- 5- Cueillette des matières recyclables – Extra pour commerces
- 6- Varia
- 7- Période questions
- 8- Levée de la séance extraordinaire

Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2010-07-19-179

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'adopter l'ordre du jour présenté dans l'avis de convocation en y ajoutant les points suivants au point varia :

- A- Site Web
- B- Comité des loisirs
- C- Niveleuse
- D- Dossier Christiane Larivière
- E- Quai municipal au Lac des 31 Milles

Adoptée à l'unanimité

2. RIAM – Entérinement de l'adoption du règlement d'emprunt 2010-001 de l'aéroport de Maniwaki - Haute-Gatineau

Dossier à suivre.

Note au procès-verbal

Les membres du conseil discutent de ce sujet et en viennent à la conclusion qu'ils ont besoin d'informations supplémentaires en ce qui concerne l'aéroport avant de prendre une décision sur l'adoption de ce règlement d'emprunt.

3. Système informatique – remplacement de l'ordinateur à la réception

M.B. 2010-07-19-180

Considérant que l'ordinateur à la réception, utilisé par la directrice générale adjointe est devenu désuet;

Considérant que l'écran et le clavier sont encore fonctionnels et que seul l'ordinateur (la tour) doit être remplacé;

Considérant le prix obtenu par la directrice générale pour un ordinateur neuf auprès d'un fournisseur local;

Considérant qu'il est possible d'obtenir un deuxième prix auprès d'un autre fournisseur local;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de mandater la directrice générale pour obtenir un deuxième prix pour une tour et ce, pour le poste de la réception et de procéder à l'acquisition selon le meilleur prix obtenu. Cette dépense sera imputée au poste « Immobilisations – Système informatique » (03-600-00-000).

Adoptée à l'unanimité

4. Réfection de la Montée du Lac des Trente-et-un Mille

Note au procès-verbal

Des informations diverses sont à venir en ce qui concerne la meilleure façon d'exécuter les travaux des réparations nécessaires sur ce chemin.

5. Cueillette des matières recyclables – Extra pour commerces

M.B. 2010-07-19-181

Considérant que dans le devis du contrat de cueillette des matières recyclables il est demandé qu'entre le 15 juin et le 15 septembre, la cueillette de ces matières soit exécutée à toutes les semaines;

Considérant que dans la formule de soumission, aucune mention n'est indiquée relativement à ces collectes;

Considérant que l'entrepreneur n'a donc pas pu indiquer le prix pour ces collectes supplémentaires dans sa soumission;

Considérant le prix demandé par l'entrepreneur pour ces collectes;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix il est résolu d'accorder le prix demandé par le représentant de l'entrepreneur, Normich inc., soit 100\$ par semaine et ce, pour 13 semaines. Cette dépense sera imputée au poste « Collecte des matières recyclables » (02-452-10-456).

Adoptée à l'unanimité

6. Varia

A- Site Web

Note au procès-verbal

Le logiciel a été acheté et la formation reliée à l'utilisation de ce logiciel se tiendra en septembre prochain. Le conseiller responsable de ce dossier, André Patry, sera la personne qui donnera la formation.

B- Comité des loisirs

Note au procès-verbal

Des discussions ont eu lieu en ce qui concerne le fonctionnement du Comité des loisirs pour l'organisation des activités d'été et des activités tenues annuellement par le comité.

M.B. 2010-07-19-182

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'octroyer au Comité des loisirs une somme de 3000.00\$ pour leurs activités qui se tiendront d'ici le 31 décembre 2010. Cette dépense sera imputée au poste « Subvention loisirs » (02-701-91-970).

Adoptée à l'unanimité

C- Niveleuse

Note au procès-verbal

Les membres du conseil discutent du contrat d'entretien des chemins d'été. La directrice générale fera le suivi des interrogations soulevées par les membres du conseil sur ce sujet auprès du directeur des travaux publics.

D- Dossier Christiane Larivière

Dossier à suivre.

E- Quai municipal au Lac des 31 Milles

M.B. 2010-07-19-183

Considérant la résolution M.B. 2010-07-05-172 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2010;

Considérant que cette résolution octroyait la construction d'un quai à Monsieur Allan Mackenzie;

Considérant que le montant soumis de 6000\$ n'incluait pas les taxes payées sur les matériaux;

Considérant qu'un montant de 5% sur le prix des matériaux doit aussi être ajouté au montant soumis;

Considérant la demande de monsieur Mackenzie en ce qui concerne l'obtention d'un échéancier de paiement;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par André Patry, il est résolu de modifier le prix du contrat octroyé à monsieur Allan Mackenzie comme suit : montant de 6000\$ auquel sera ajouté les taxes payées sur les matériaux de même qu'un pourcentage de 5% sur le coût des matériaux. Il est de plus résolu que l'échéancier de paiement sera sur la base de trois versements d'environ le tiers, soit comme suit : 2000\$ comme avance pour les matériaux, 2000\$ en cours d'exécution et le solde à la livraison du quai.

Adoptée à l'unanimité

7. Période de questions

Aucune question n'est posée.

8. Levée de la séance extraordinaire

M.B. 2010-07-19-184

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de lever la présente séance extraordinaire à 22h35.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix g.m.a.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière